

« Élus d'opposition : réagir au non-respect de la loi »

***Cette formation se déroulera sur une journée complète,
en général le samedi de 10 h à 16 h 30***

N'hésitez pas à nous contacter : 07 78 46 36 73 (Mme Guiraud) ou à contact@aelo.info

Que ce soit en matière de respect des droits de l'opposition, de marchés publics, d'urbanisme, de protection environnementale ou sanitaire, de règles électorales, d'embauche de personnel..., **si un membre de votre conseil municipal agit sans respecter les obligations légales, devez-vous laisser faire ou devez-vous enclencher une action ?** Le cas échéant, devez-vous vous tourner vers votre Préfet, vers la Chambre régionale des comptes, vers la Justice administrative, vers le Procureur de la République ou vers une autre instance ? Un avocat est-il nécessaire ? Quels risques prend-on à engager une procédure ?...

Autant d'éléments dont il vaut mieux avoir connaissance avant de se lancer la tête baissée à ses risques et périls... Grâce à l'expérience concrète de ses adhérents, l'Association nationale indépendante des Élus Locaux d'Opposition vous propose une initiation aux divers recours, signalements ou actions judiciaires, auxquels on peut éventuellement être contraint de devoir recourir dans le cadre de son mandat, **si l'on est attaché à l'exemplarité des élus.** Une initiation d'autant plus utile si l'on doit se lancer seul dans de telles actions, sans l'aide d'un juriste.

- Vous pouvez faire financer cette formation et tous les frais liés soit par les formations « DIF élu » financées directement par la Caisse des Dépôts sans passer par votre Mairie, soit par le budget formation des élus de votre Mairie ou intercommunalité (c'est une de ses dépenses obligatoires : art. L2123-12 du CGCT). Notre association agréée par le Ministère de l'Intérieur s'occupe pour vous des démarches administratives. Contactez-nous !

Les thèmes approfondis au cours de la formation :

- La découverte d'une irrégularité : faut-il y donner une suite et laquelle ?
- Les excès de pouvoir
- Le recours amiable, le recours préfectoral
- La Justice administrative : fonctionnement, savoir rédiger une requête, un mémoire
- Les différentes atteintes à la probité que l'on peut rencontrer
- La Justice pénale : fonctionnement, signalement au Procureur ou dépôt de plainte ?
- Diffamation et injures publiques
- La protection fonctionnelle des élus
- Choix de faire appel à un avocat ou pas
- Exemples de cas concrets rencontrés par des élus AELO

Cette formation est délivrée par Jean-Luc Trotignon, ancien Vice-Président de l'AELO, ancien Délégué National de l'association ANTICOR, Président du principal groupe d'élus d'opposition indépendants d'une sous-préfecture de 27 000 habitants depuis 2008.